TEXTE D'ANALYSE ET DE PROPOSITIONS 78ème congrès de l'UNEF- TOULOUSE MAI 97-

Introduction

Alors que l'Université connaît depuis plus de quinze ans une massification importante, ce qui pourrait constituer une dynamique pour toute la société, elle subit en même temps les restrictions des dépenses publiques, imposées entre autre au nom des critères de convergences de Maastricht. L'Enseignement aujourd'hui et l'Enseignement Supérieur particulièrement, connaissent une crise importante tout comme le reste du service public et plus généralement de la société (chômage, santé, illéttrisme, précarité..).

La crise de l'université peut se résumer rapidement : taux d'encadrement en chute libre, flambée de l'échec (1/3 des étudiants quitte l'université sans diplôme dés la première année), pénurie budgétaire institutionnalisée, ... En effet aujourd'hui il y a « trop d'étudiants pour les moyens alloués au Supérieur » ; pourtant de plus en plus de jeunes se pressent à l'université et espérent y obtenir un diplôme, meilleure garantie face au chômage, (aspirant aussi à une formation de qualité!)

Pour résoudre cette crise de l'enseignement supérieur deux solutions sont possibles.

L'une consiste à poursuivre dans les choix engagés; à entasser un maximum d'étudiants dans des cours magistraux de plus en plus généraux, à diminuer le contenu spécifique de nos diplômes en multipliant les cours de « technique universitaire », à institutionnaliser les inégalités entre université par la multiplication des financements privés et l'augmentation du coût des études (augmentation des frais d'inscription, diminution des bourses). C'est celle que, depuis plus de dix ans, les gouvernements ont choisi, en même temps qu'ils cassent et privatisent la distribution de l'eau, EDF-GDF, la SNCF, la santé, la sécu, bref l'ensemble du service public. Soit disant pour améliorer nos conditions de vie et d'études et pour diminuer l'échec, c'est en fait l'adaptation de l'université à la pénurie, c'est le démantèlement du service public d'enseignement supérieur.

L'autre solution, celle qu'à l'UNEF nous défendons depuis longtemps au coté des étudiants, consiste à défendre les acquis de l'université publique et à l'améliorer pour qu'elle devienne réellement publique, de qualité et ouverte à tous, se battre pour une véritable démocratisation de l'Enseignement Supérieur.

Cela revient en fait à défendre le droit de tous quels que soient ses moyens, son origine à accéder à la connaissance et à la formation.

Pour défendre cette solution, il faut se battre contre toutes les formes de dévalorisation de nos diplômes, contre la régionalisation et l'autonomie des universités qui les soumet aux diktats des entreprises locales, contre la casse de l'aide sociale. Mais il faut aussi lutter pour plus de justice sociale, pour une amélioration de la qualité de nos enseignements, pour la multiplication des liens avec la recherche, ...

Il nous faut tout à la fois contrer les attaques qui nous sont portées et sur cette lancée gagner aussi sur nos revendications « en positif ». C'est pourquoi il est important de voir tous les domaines constitutifs de l'Enseignement Supérieur pour examiner les problèmes, les attaques contre nos acquis et les solutions et améliorations qu'il faut obtenir.

1. Quels financements pour l'Enseignement Supérieur?

Assurer la démocratisation de l'Enseignement Supérieur revient à le réformer en profondeur, c'est d'ailleurs une exigence majoritaire à l'Université. Mais toute réforme exige des moyens, cependant le gouvernement n'entend pas aller dans ce sens ; nous le vérifions aujourd'hui avec la réforme Bayrou que le ministre entend mettre en oeuvre à budget constant.

Et il n'en va pas d'un simple manque de moyens : pour l'Etat, faire le choix de se désengager de l'Enseignement supérieur, c'est ouvrir la porte à d'autres sources de financement parmi lesquelles on trouve les collectivités locales, les entreprises, les étudiants eux-mêmes.

Jusqu'à construire des universités privées avec de l'argent public: ainsi pour cette année universitaire 96/97, ce sont 2,4 milliards investis dans les facs « Pasqua » contre 2 milliards de fonds d'urgence débloqués par Bayrou pour l'ensemble des universités publiques.

C'est avec le plan Université 2000 impulsé par Lionel Jospin en 1990, que cette logique s'est clairement affirmée. Désormais, l'université fait l'objet d'une contractualisation avec le ministre, ce qui active la mise en place d'une Université à plusieurs vitesses.

Depuis 1993, avec le retour de la droite au gouvernement, les mesures s'accélèrent ; ainsi d'emblée, C.Millon dépose un projet de loi à l'Assemblée Nationale pour tenter de déroger à la loi Savary et modifier au profit du privé le financement des Universités. Le projet est rejeté par le conseil constitutionnel.

Début 94, Bayrou surenchérit et entend abroger la loi Falloux pour pouvoir aider le privé à la hauteur du public L'immense mobilisation des défenseurs de l'école laïque fait échouer la tentative.

Cependant le gouvernement ne lâche pas prise et on assiste alors à la multiplication des établissements privés financés par les fonds publics : c'est le pôle « Léonard de Vinci ou fac Pasqua, financé à hauteur de I,4 milliards par le département des Hauts de Seine. C'est aussi l'IRUP à St Etienne, l'ITES à Toulouse, Kerlan en Bretagne, la fac de Villiers à la Roche sur Yon.

Avec la publication du rapport Laurent début 95, les objectifs s'affirment encore. La régionalisation de l'Enseignement Supérieur est en concordance avec les schémas régionaux et d'aménagement du territoire concoctés par Pasqua.

Voulant aller encore plus loin, proposition est faite que l'étudiant, considéré comme une charge pour l'état finance lui même l'enseignement supérieur. Dans cette perspective, c'est la multiplication des frais illicites, l'augmentation de 5% en 95/96 des frais d'inscriptions.

Cependant face à la mobilisation grandissante, le ministère doit lâcher prise.

Et des reculs il en concédera d'autres, suite au mouvement de Novembre- Décembre 95, notamment en lâchant 2 milliards de crédits d'urgence, la promesse d'une loi de programmation budgétaire et d'une large consultation dans les universités pour aboutir à l'élaboration d'une réforme du Supérieur.

Pour autant, le ministre ne désarme pas sur ses objectifs de casse du service public d'Enseignement Supérieur et s'adjoint toutes les aides affretables pour cela; en témoigne la mise en place de la commission Fauroux dès le début 96.

En faisant le choix d'un budget 97 encore en recul par rapport au précédent (- 2%), soit au programme :

- baisse des autorisations de programmes (- 700 millions de francs) ou des crédits de paiement (-20 millions).
- baisse de la part de l'Etat par étudiant consacrée à l'aide sociale.
- baisse de la dotation 97 pour les bibliothèques universitaires (240 million contre 305 en 96).

- baisse des crédits consacrés à la recherche universitaire (2,240 milliards de dépenses ordinaires et crédits de paiement contre 2,172 en 1996).
- c'est bien l'université publique que Bayrou met sur la sellette!

C'est donc dans un contexte de pénurie budgétaire et d'autonomie croissante des universités, que le ministre avance sur sa réforme. Mais un cap supplémentaire est passé.

Deux axes majeures se dessinent:

① Formaliser l'autonomie des universités par le biais de fondations d'universités.

Celles ci seraient des sortes de sociétés mixtes composées de représentants des universités, des collectivités locales et des entreprises. Elles auraient pour but de trouver des moyens auprès des collectivités et du privé.

Le risque avec ces fondations, c'est :

- le fléchage du financement des filières
- le contrôle du contenu des formations par le privé
- l'autonomie de gestion du patrimoine universitaire.

② Gérer les universités comme des entreprises, par:

la création d'une agence de modernisation au niveau national. Cette agence imposerait en quelque sorte le mode de gestion aux universités par le biais de logiciels.

le renforcement des équipes de direction des universités. De hauts techniciens ne s'affiliant aucunement à la communauté universitaire participeraient à la direction des universités.

Propositions

• Eviter la question des moyens serait alors illusoire. Bien au contraire, cette question est au centre de notre réflexion.

C'est pourquoi l'UNEF exige le doublement du budget de l'Enseignement Supérieur. C'est prendre la mesure des défis du 21ème siècle pour la société française, hisser son effort de formation au niveau des enjeux d'un monde moderne.

• Pour atteindre cet objectif ambitieux, l'Etat doit assumer ses responsabilités au lieu de se décharger sur les collectivités locales et les étudiants. Les grandes entreprises doivent participer à cet effort national, puisqu'elles bénéficient d'une main d'oeuvre qualifiée, mais elles ne doivent pas en profiter pour imposer leurs normes à l'enseignement supérieur. Pour éviter ce risque, l'UNEF demande que les entreprises payent une taxe professionnelle conséquente répartie au plan national par l'état

L'UNEF propose encore:

- - Une loi de programmation de 50 milliards de francs sur 5 ans incluant la création de 25000 postes d'enseignements chercheurs et 20000 IATOS.
- - La réquisition des universités privées financées par des fonds publics, type facs Pasqua.
- - Le rattrapage dans la construction de bâtiments universitaires et la mise en conformité des locaux au norme de sécurité.
- - Un plan d'urgence en matière d'aide sociale.

2. De quelle aide sociale avons-nous besoin?

Pour de nombreux étudiants, l'accès à l'aide sociale conditionne l'accès à l'enseignement supérieur et à la poursuite d'études. Pourtant, nous le constatons depuis des années, les moyens mis à disposition de l'aide sociale par l'Etat sont en régression. Les aides directes et indirectes par la faiblesse des sommes d'argent allouées répondent de moins en moins aux besoins des étudiants :

- En matière de logement, on constate une carence de l'offre de chambres en Cité-U (seulement 10% des demandes sont satisfaites); le coût de ces locations ne cesse d'augmenter avec la multiplication des frais « annexés » motivés par les dérivés rentabilisés des CROUS. De plus, beaucoup de Cité-U ne sont pas rénovés, faute de moyens. Le logement social étudiant devient donc de plus en plus inaccessible, cher et indécent.
- ◆ La restauration n'est pas mieux lotie. La faiblesse de l'implantation des Restau-U (en particulier dans les antennes universitaires), le non-respect de la parité Etat/étudiant, la dégradation de la qualité des repas poussent les étudiants à se tourner vers des entreprises privées de restauration. Pour ceux qui n'en ont pas les moyens, c'est le glissement vers la malnutrition (30% des étudiants de Besançon ne mangent pas à leur faim).
- ◆ La faiblesse du taux de boursiers et du montant des bourses, le non-application de l'année joker pousse de plus en plus d'étudiants à se salarier (30%).
- L'accès à la santé est rendu difficile pour de nombreux étudiants. En effet le coût de la cotisation sécurité sociale, la dérive financière des mutuelles laissent sans couverture sociale satisfaisante un bon nombre d'étudiants (La MNEF estime à 25% le taux d'étudiants qui ne possède pas de mutuelle complémentaire). La médecine préventive universitaire se trouve faute de moyens, incapable de lancer de véritables campagnes de prévention ou de dépistage alors qu'il y a urgence à lutter contre le Sida, l'Hépatite et la réapparition de maladies que l'on croyait disparue comme la tuberculose.

L'insuffisance des moyens actuels, en particulier en terme de bourses, logements ne permet pas aux étudiants les plus défavorisés de poursuivre leurs études dans de bonne conditions mais génère aussi des difficultés pour de nombreux étudiants issus des classes moyennes qui doivent faire face à la spéculation immobilière dans le locatif privé et à l'augmentation du coût de la vie en général.

L'insuffisance de l'aide sociale trouve son origine dans la politique qui est menée depuis plusieurs années par le ministère. N'octroyant pas de moyens supplémentaires aux oeuvres universitaires alors que le nombre d'étudiants lui ne cesse d'augmenter. L'Etat a provoqué une dégradation continuelle des prestations des CROUS. En effet, faute de subventions suffisantes, les CROUS abandonnent à des organismes à but lucratif la construction de logements étudiant, la restauration et rentrent ainsi dans une logique de rentabilisation qui fait perdre tout caractère social à leurs prestations. Nous assistons à la privatisation rampante des oeuvres universitaires.

Parallèlement Bayrou tente par la mise en place du dossier social unique et la création de l'Allocation Sociale d'Etudes, d'achever la mise en place de la sélection sociale.

Sous prétexte de simplifier les démarches administratives inhérentes à l'obtention de l'aide sociale, le ministère tente de mettre en oeuvre un instrument de refonte du budget de l'aide sociale et de l'A.L.S. Cette réforme remet en cause le système actuel qui équilibre l'aide directe réservée aux étudiants les plus défavorisés et l'aide indirecte pour tout le monde.

Ceci dans le but de financer une allocation d'études unique attribuée en fonction des revenus propres de l'étudiant. Cette allocation accentuera l'injustice sociale qui existe entre les étudiants car elle ne prendra

pas en compte leur origine sociale. De plus, cette réforme se fera à moyens constants et donc les conditions de vie et d'études des plus défavorisés continueront de se dégrader.

Le ministère tente de prendre appui sur les insatisfactions générées par l'absence de moyens conséquents, pour accroître la sélection par le fric.

L'UNEF refuse cette logique.

L'UNEF pense que le problème crucial est la justice sociale, qui passe par une aide sociale ciblée sur les étudiants les moins aisés, ceux qui en ont le plus besoin, et non l'autonomie des étudiants.

En conséquence, l'UNEF place l'aide sociale au coeur de son action, en se battant pour une augmentation conséquente des sommes qui y sont consacrées et aussi pour en préserver l'esprit. Ainsi nous nous prononçons pour la gratuité des études, seule véritable solution qui garantira l'accès de tous à l'enseignement supérieur. L'UNEF exige

Propositions

Pour le développement du logement en fonction des besoins étudiants l'UNEF demande :

- La construction de 200000 chambres en cités U
- La gestion par les CROUS des résidences universitaires privées, construites avec l'argent des CROUS par des sociétés d'économie mixte
- Le manque de moyen du CROUS et la privatisation graduelle des cités U entraîne des dérives rentabilistes.

Pour que le logement étudiant reste un logement social l'UNEF exige :

- L'abandon du tarif « passager »
- Le maintien de l'ALS pour tous, tout en réaffirmant que ce dont nous avons besoin c'est d'une aide globale, il est inenvisageable de la tronquer dans l'état actuel du parc de logement étudiant.

Pour le droit au confort et à la qualité de la vie en cité U il reste beaucoup à faire. L'UNEF propose :

- La rénovation d'urgence et le développement des services : laverie, cuisine, loisirs, salles de travail équipées.
- L'aide à la vie démocratique : aide à la tenue des élections, élargir les compétences décisionnelles des conseils en particulier en terme de budget, des locaux pour les associations de résidents et les syndicats, réunions régulières des conseils.
- Passage de 5 à 7 ans de la limite d'utilisation de la chambre, pour faire face à l'augmentation de la durée d'études.
- Création d'une commission d'aide au relogement en fin de cursus, en collaboration avec les HLM notamment.

Pour une restauration répondant aux besoins en qualité et en quantité, l'UNEF exige :

- Retour à la parité Etat/étudiant dans le financement du repas restau U.
- Pour la construction de restaurants universitaires.

Pour le droit de tous aux études l'UNEF exige :

- Réévaluation du taux des bourses: 15 000 francs par an pour le premier échelon et 35 000 pour le cinquième.
- Elévation du plafond pour arriver à 50 % de boursiers.
- Le droit à l'année joker pour tous les boursiers.
- Le maintien des AE en plus de l'année joker pour répondre à des situations exceptionnelles.
- Revalorisation du rôle des assistantes sociales par le doublement du nombre de postes et l'extension de leurs compétences pour l'attribution de bourses et aides exceptionnelles.
- Extension du droit à la bourse sur critère social pour les DEA et DESS.
- Allocation de recherche à tous les thésards.

Concernant la santé, pour une Médecine Préventive Universitaire de qualité l'UNEF demande :

- Le retour à la gratuité de la sécurité sociale, la mise en place de véritables campagnes de dépistage et d'information en passant notamment par les associations étudiantes.
- L'accès à des soins gratuits avec un système de tiers payant intégral, assuré par l'adhésion à la sécurité sociale étudiante étendue jusqu'à 28 ans.
- Aide d'urgence dans le cadre de la lutte contre le Sida et l'hépatite.
- Créations de dispensaires et de crèches

3. Quel contenu pour nos formations?

A. Outre les problèmes de moyens humains et matériels, de justice sociale, une des questions les plus importantes aujourd'hui porte sur le contenu de l'enseignement supérieur.

Avec le chômage et la massification de l'université, certains, dont le gouvernement actuel, Laurent et Bayrou en tête, remettent en cause l'intérêt de dispenser à tous un savoir de qualité. Bien entendu cette remise en cause n'est pas franche, elle se fait sous couvert de résoudre les problèmes d'orientation, d'échec et de manque de débouché.

Mais au fond la question qui est posée c'est de savoir si oui ou non le rôle de l'université doit rester la transmission du savoir ou doit devenir exclusivement un lieu de formation à des savoir-faire. Avec le chômage et le manque de débouché (réduction drastique des postes d'enseignement entre autres), le gouvernement ne semble plus trouver aucun intérêt à former correctement des jeunes dont une grande partie passera des concours administratifs. Ce n'est pas rentable! Pas plus que ne l'est à leurs yeux l'enrichissement de la société à travers la formation intellectuelle de sa jeunesse. Ce qui compte, c'est que le peu d'argent investi soit « rentable » le plus vite possible. c'est pourquoi, petit à petit l'université passe d'une fonction essentiellement centrée sur la transmission du savoir (même si l'accès à un emploi de qualité n'a jamais été négligeable), à une fonction d'antichambre d'adaptation au monde du travail selon la formule qui veut que le CNPF ne souhaite plus des jeunes bien formés mais bien adaptés.

Peut-être patrons et gouvernement ont-ils peur qu'aujourd'hui les étudiants soient trop bien formés pour accepter n'importe quelles conditions de travail et de vie ?!

Toujours est-il que depuis de nombreuses années le contenu de nos diplômes est sans cesse menacé de cure d'amaigrissement et de sélection qui réapparaît à chaque projet gouvernemental bien que chaque fois repoussée par la mobilisation des étudiants.

Un des premiers grand thème objet de tous les galvaudages : l'orientation.

En effet l'orientation bien que déjà bien entamée par le lycée n'est pas évidente à l'université où sont enseignées nombre de matières inconnues ou méconnues au lycée (musicologie, droit, LEA, linguistique, ...). Mais le problème de l'orientation est essentiellement dû à la quasi-impossibilite de changer de cursus 🧷 🦡 sans perdre au moins une année.

Pour répondre à ces problèmes les pseudos-solutions se sont succédées et se ressemblent. Notre ministre actuel ne déroge pas à la tradition et reprend à peu près les mêmes thèmes que ses prédécesseurs. Il propose un semestre d'orientation pluridisciplinaire sanctionné par une « commission d'orientation» qui n'est pas sans rappeler le « diplôme de fin de première année » de Jospin. C'est encore une fois le prétexte à l'instauration de la sélection par le biais d'un semestre « gare de triage ».

Au problème de l'échec, toujours les mêmes fausses solutions! La première année tend à se transformer en super bac. C'est la dévalorisation de nos diplômes où l'enseignement fondamental est remplacé par de la culture générale et l'apprentissage des « méthodes et techniques universitaires » en générale puis dans la matière choisie. Mais la dévalorisation selon Bayrou ne s'arrête pas là, il tente avec l'UPEP (stage d'un semestre plus ou moins obligatoire) d'instaurer l'alternance à l'université. Et tout ça soit disant pour que les étudiants soient mieux armés sur le marché de l'emploi! C'est en fait purement et simplement la casse de la valeur de nos enseignements et de nos diplômes. Comme l'ont montrés les revendications du mouvement étudiant de l'an passé, revendications que l'UNEF continue de défendre au jour le jour avec les étudiants, il y a une solution pour résoudre ces problèmes et stopper la casse du service public d'enseignement supérieur ; une solution pour imposer une université publique, de qualité et ouverte à tous.

PROPOSITIONS

En premier lieu, il s'agit d'exiger le retrait des projets Bayrou, se prononcer contre les diplômes bidons, les filières poubelles et la sélection. Mais besoin est de ne pas s'arrêter là car il y a déjà eu des reculs et que nous avons beaucoup à gagner.

- Pour une loi de programmation budgétaire, dans le cadre du service public, créant suffisamment de postes pour qu'il n'y ait pas plus de 25 étudiants par TD quelle que soit la filière ou l'augmentation du nombre d'étudiants. C'est la meilleure façon de lutter contre l'échec.
- Pour la garantie de la valeur nationale des diplômes et la mise en place d'une véritable carte nationale des passerelles. C'est la garantie pour de réelles possibilités de réorientation.
- Pour le maintien du bac comme premier diplôme universitaire et le droit à tous les bacheliers quel que soit leur bac d'accéder à l'université.
- Pour la maintien du volume horaire et des filières existantes, et le renforcement des liens avec la recherche, notamment par le développement des bibliothèques d'instituts. Ainsi la valeur des diplômes sera garantie et même améliorée.
- Plutôt qu'un semestre d'orientation/semestre sélection, pourquoi ne pas mettre en place une période d'environ deux mois en première année où les étudiants auront la possibilité de changer, de choisir librement leur filière en connaissance de cause sans que les rapprochements soient arbitrairement préétablis.

L'UNEF au coté des étudiants est prête à se mobiliser dès maintenant pour que nous gagions un enseignement supérieur de qualité où tous auront une place.

B. La recherche

Le lien E.S. / recherche est une garantie de la qualité de nos diplômes

En effet une des originalités de l'Université française est la place que tient la recherche au sein de cette institution. Cela a permis non seulement le maintien d'un enseignement de haut niveau mais aussi le développement d'une recherche de qualité. La notion même d'enseignant-chercheur est le garant de cette dynamique à laquelle a été associée, dans les grandes moments qui ont suivi la Libération à partir de 1944 la création du CNRS et des grands organismes de recherche.

La recherche publique en danger!

A l'heure actuelle, cette recherche se trouve confrontée à des difficultés croissantes, tant dans ces organismes qu'au sein des laboratoires universitaires.

Le désengagement de l'Etat, de plus en plus accentué, laisse de grands domaines de recherche pratiquement abandonnés pendant que d'autres jugés plus immédiatement rentables, sont accaparés par les entreprises privées. C'est la notion même de recherche publique qui est menacée, avec tout ce que cela comporte de danger pour l'avenir d'une nation comme la France et pour son peuple.

Ainsi, de plus en plus, les laboratoires se trouvent financés en grande partie par des contrats, ce qui limite les thèmes sous prétexte de rentabilité. Cette "course au contrats" demande un grand investissement des enseignants-chercheurs au détriment de la recherche en elle-même... mais aussi de l'enseignement.

Plus dramatique encore, le désengagement de l'état se traduit par la non-création de postes d'enseignantchercheur qui atteint de plein fouet les jeunes en formation et en attente d'emploi.

La galère des thésards

Les étudiants-doctorants tiennent une grande place dans la recherche à l'université.

Les problèmes qu'ils rencontrent sont nombreux et ramènent ce qui devrait être une formation véritable à une course d'obstacles.

Le nombre d'allocations de recherche attribuées est proportionnellement aux demandes et aux besoins du développement de la recherche, de plus en plus faible et très insuffisant.

En même temps se confirme l'injustice d'une répartition inégalitaire entre des disciplines qui seraient prioritaires "les riches" et celles dont l'intérêt serait moindre "les pauvres".

Il y a, et c'est un argument couramment entendu, la possibilité de recours aux allocations privées ou aux CIFRE (moitié état - moitié privé) : on sait que dans ces cas-là les étudiants-thésards sont utilisés à des tâches parfois purement alimentaires pour les laboratoires sans parler des difficultés qu'ils rencontrent pour la publication de leurs résultats ou de leurs thèses...

Une fois franchie cette première étape très sélective, les difficultés continuent :

- problème du choix du sujet, pas toujours libre, pas toujours adapté et souvent lié à l'attribution des allocations
- manque de disponibilité du directeur de thèse (il encadre souvent jusqu'à 6 étudiants en même temps...)
- positionnement du thésard au sein du laboratoire ; il est souvent considéré comme le "technicien supérieur" corvéable à merci...
 - problème de la sécurité sociale

- problème d'accès à des conditions de vie décente, avec le recours à des vacations d'enseignement
- problème de temps disponible, pour tous ceux qui n'ont pu bénéficier d'une allocation et qui doivent mener de pair une activité salarié.

PROPOSITIONS

- Multiplication et réévaluation des bourses de DEA et de DESS attribuées sur critères sociaux
- multiplication et réévaluation des allocations de recherche : une allocation pour chaque thésard. manda et
- sécurité sociale étudiant jusqu'à 28 ans
- fin de la limitation à 5 ans de la durée des thèses en lettes et sciences humaines et doublement de cette durée pour les étudiants salariés.
- création à la hauteur des besoins de postes d'enseignants chercheurs et de chercheurs, dans l'Université et les grands organismes de recherche.
- incitation à de véritables services de recherche dans les entreprises, avec le recrutement correspondant de jeunes chercheurs.
- décret Jospin

4. Professionnalisation et insersion professionnel, deux débats nécessaires :

A. Sur la professionnalisation

Depuis le CIP émerge l'aspiration des étudiants à être bien formé s, bien préparés à leur emploi futur. Cela passe par une formation initiale de qualité, qui seule permet la polyvalence, le développement de l'esprit critique. Complémentaire, la professionnalisation est le moyen de confronter son savoir et sa mise en application, de vérifier l'utilité concrète de sa formation initiale.

Pourtant, une fois de plus, cette exigence est dévoyée. Les stages que l'on nous propose n'ont souvent aucun lien avec la formation suivie: dans le pire des cas il s'agit de stages « photocopieuse », ou au mieux il s'agit d'occuper le poste d'un salarié, il ne s'agit que très rarement d'une découverte de l'entreprise, des différents postes de travail. Le stage est alors tout bénéfice pour l'entreprise.

« Son propre intérêt » est d'ailleurs ce qui guide l'intervention du patronat dans nos formations. Cela se traduit par la multiplication des filières (de type DNTS ou IUP) où, parce qu'il finance, le patronat pilote les choix pédagogiques et adapte les formations à ses besoins immédiats. Les dangers sont multiples: casse du cadre national des diplômes, non reconnaissance dans les conventions collectives, formation de travailleurs « Kleenex-jetable »...

La « grande voie technologique », un des principaux axe de la réforme Bayrou, (pour ce que nous en connaissons à l'heure actuelle) présente le risque de voir se généraliser l'emprise du patronat sur les formations, alors qu'il devrait s'agir, au contraire, de renforcer le lien technologie-recherche, développer les poursuites d'études et les passerelles entre les filières.

Avec le stage diplômant devenu UPEP, c'est un nouveau cap que veut franchir le patronat. Par ce biais le CNPF remet à l'ordre du jour le CIP et veut généraliser l'alternance à l'université.

Tout sauf un stage, l'UPEP est en fait un moyen d'obtenir une main-d'oeuvre bon marché pour les entreprises. D'ailleurs plus de 53% des jeunes en sont convaincus (sondage BVA du 18-19 janvier 97). Ce sentiment semble bien s'avérer être une réalité.

- Les jeunes seraient rémunérés ou plutôt "gratifiés" d'une indemnité allant de 0 à 1 700 francs par mois.
 Cela constitue une main d'oeuvre bon marché pour le patronat, qui au lieu d'embaucher un salarié en CDI va utiliser les jeunes les uns après les autres. C'est ici le système jeune "kleenex" qui se met en place.
- En payant un jeune I 700 francs par mois au maximum, les entreprises seraient exonérées de charges sociales (c'est la règle pour toute rémunération inférieure à 30% du SMIC).
- En fait, c'est tout bénéfice pour le patronat, payant des miettes les étudiants, exonéré de charges sociales, il donne l'impression de pallier au chômage des jeunes, alors qu'à l'inverse il accentue la précarité de tous.

Plus largement, avec des stages d'une durée d'un semestre (ou 4 mois et demi au maximum) c'est tout le contenu de nos formations qui est remis en cause.

Il s'agit d'adapter l'Université aux besoins de l'entreprise avec des formations spécifiques allant de pair avec les stages.

Le problème c'est que les besoins des entreprises varient en fonction d'indices et que d'une année sur l'autre les besoins ne sont pas les mêmes. Il y a ici le risque d'une précarisation de nos études, les entreprises choisissent les étudiants ayant fait les bons stages au bon moment. L'Université ne doit pas

devenir un centre commercial où le patronat viendrait faire ses courses. C'est donc à l'Université dans ses fondements que s'attaquent le gouvernement et le CNPF.

Il va sans dire qu'une majorité de jeunes voient les stages comme un "plus" et sont prêts à faire des sacrifices pour en décrocher.

PROPOSITIONS

- - Application de la charte nationale des stages, qui garantie notamment la rémunération, le cadre et le contrôle pédagogique des stages...
- Les liens entre l'université et le monde du travail doivent d'abord passer par les salariés, leurs organisations, les CE et pas seulement par le patronat. Cela peut notamment passer par la mise en place de structures mixtes associant tous les acteurs sur des points précis.

B. Sur l'insertion professionnelle

"Il faut casser le cercle vicieux du chômage des jeunes". Ainsi parlait M. Juppé il y a quelques semaines de cela.

Données comme une priorité parmi les priorités gouvernementales, la lutte contre le chômage des jeunes semble avoir trouvé une issue dans la mise en place de la professionnalisation de nos études.

Ou'en est-il réellement ?

Huit millions de jeunes en France ont de 16 à 25 ans, 8% d'entre eux soit 600 000, selon les chiffres officiels sont inscrits à l'ANPE soit plus de 20% des demandeurs d'emploi. Le chômage des jeunes touche globalement aussi bien les hommes que les femmes (respectivement 290 000 et 330 000). Pourtant si s'attaquer au chômage des jeunes peut apparaître comme une priorité, c'est le chômage dans sa globalité qu'il faut dénoncer : 3 300 000 et plus de 7 millions de précaires. Le chômage des jeunes n'est qu'une facette du chômage en général, mettre l'accent dessus c'est aussi risquer de négliger le reste.

Pour le patronat nos études, nos formations ne seraient pas adaptées à la "réalité économique".

Il est vrai que l'enseignement supérieur "produit" aujourd'hui entre 170 000 et 200 000 diplômés à BAC + 4 et BAC + 5 par an avec des débouchés de l'ordre 50 000 places. Pour éviter une déqualification de nos formations, proposition est faite de distinguer les connaissances sanctionnées par un diplôme, des compétences acquises par la formation professionnelle. La logique est claire, ceux qui auront obtenu un stage auront à la fois la connaissance et la compétence, et donc une "chance" supplémentaire de trouver un emploi. Pour les autres, direction l'ANPE.

Sommes-nous face à une solution durable au chômage des jeunes ? Il semble que non. Bien plus, c'est une nouvelle forme de sélection insidieuse qui se met en place.

Plus largement, ce n'est pas le niveau de formation qui empêche de trouver un emploi, mais la quasi inexistence de création de postes par les entreprises. Le manque d'expérience est utilisé comme un prétexte pour une discrimination supplémentaire à l'embauche des jeunes.

Schneider (l'entreprise de Pineau Valenciennes), la pratique des stages est en place depuis quelques année. L'entreprise avait fait miroiter plus de 50% d'embauche définitive. Mais sur 2 800 jeunes en formation, seuls 100 ont obtenu un CDI la première année. Pour les années suivantes, la direction n'a pas rendu publics les chiffres...

PROPOSITIONS

Pour l'insertion professionnelle:

- Mise en place d'une charte de l'insertion professionnelle qui garantisse :
- Une allocation de recherche d'emploi pour tous dès la fin des études
- Le prolongement de la couverture sociale jusqu'à l'obtention du premier emploi
- La prise en compte du niveau de diplôme dans la rémunération

Pour des créations d'emploi dans l'Education nationale

- - Restitution des postes supprimés au concours
- - Embauche des thésards au chômage comme maîtres de conférence
- - Transformation des heures complémentaires en emplois stables
- · Titularisation des emplois précaires

5. Quelles revendications, pour une université lieu de vie ?

L'université n'est pas seulement un lieu de formation ouvert sur le monde du travail. Ce devrait être avant tout un lieu d'échange et d'élaboration du savoir, un lieu d'accès à la culture. La démocratisation de l'enseignement supérieur passe aussi par là.

Les enfants de classes défavorisées héritent d'un bagage social et culturel différents de celui des enfants d'ouvriers. Ils ont accès à des pratiques culturelles : aller dans les musées, au théâtre, écouter de la musique classique, en plus grand nombre que la moyenne de la population. Or c'est précisément ce genre de culture que l'enseignement supérieur véhicule. Ainsi ne pas voir que les horizons culturels des étudiants différent selon leur appartenance sociale revient à n'en privilégier qu'une partie. C'est aussi dans cette perspective que l'UNEF doit mener bataille. Toutes les victoires que le mouvement étudiant arrache reviennent à favoriser l'égalité des chances. La sélection ne sévit pas que sur le plan culturel, mais aussi sur le plan sexuel. Majoritaire en premier cycle, les filles deviennent minoritaires en troisième cycle, ce qui s'explique par la multitude des rôles qui leur incombe et la reconnaissance sociale moindre de leur travail. Quoiqu'il en soit on peut dire qu'effectivement les milieux populaires et les femmes ont eu un accès en plus grand nombre à l'enseignement supérieur, mais non seulement ils n'ont pas les mêmes chances d'y accéder mais leurs choix sont connotés péjorativement et la durée de leurs études est plus courtes.

L'UNEF se bat pour une véritable démocratisation de l'enseignement supérieur. L'accès au savoir pour tous nécessité des moyens et de la qualité mais aussi de vrais droits démocratiques et un accès gratuit à la culture.

A. Accéder à une cytoyenneté étudiante

Etre étudiant signifie passer beaucoup de temps sur son lieu d'études. Cela pourrait signifier encore participer activement à la vie de son campus. Pourtant il n'en est rien. Trop souvent on subit l'université plus qu'on ne la vit : les démarches administratives "insurmontables", la surcharge des cours, la que au restau U, tout pousse à rentrer chez soi le plus vite possible.

A l'UNEF nous luttons pour que les étudiants soient pleinement acteurs de l'université, qu'ils aient un droit de regard sur ce qui s'y fait. Les étudiants doivent être écoutés, entendus. C'est vers l'accroissement de leurs connaissances, de la qualité de leur formation, la reconnaissance accrue de leurs diplômes, que doivent converger tous les efforts. Si cela nous est refusé nous devons imposer d'autres choix.

propositions

- Si l'égalité des chances est primordiale pour la démocratisation, les étudiants doivent avoir des garanties quant au bon déroulement de leurs examens et partiels et à leur non-partialité.
- -Présence d'étudiants dans les jurys d'examens-
- -Suppression des notes éliminatoires
- -Connaissance des modalités d'examen au moins trois mois à l'avance
- -Anonymat des copies et décachetage public
- -Droit à une double correction et à être défendu au moment du jury d'examen

- Tout doit être fait pour que l'avis des étudiants aient un réel poids et que tous puissent s'exprimer. Il faut entre autre de vrais élections :
- -La parité entre le nombre de représentants des profs, des IATOS et des étudiants dans les conseils -Ouverture d'un bureau de vote pour 1000 étudiants,
- -Allongement de la durée du scrutin, au moins trois jours, qui doit avoir lieu en période de cours -Envoi des professions de foi à tous les étudiants.
- Mais pour que les étudiants puissent pleinement se saisir des débats et enjeux de la vie universitaire, c'est la liberté d'expression en général qu'il faut garantir et développer. Il faut faire de l'université un lieu d'échanges et de débats, c'est pourquoi à l'UNEF nous exigeons :
- -La liberté d'affichage, de tractage, d'intervention dans les cours quels que soient les établissements.
- -Le respect du doit de débrayage et de grève
- -La mise à disposition de locaux pour chaque associations étudiantes
- -Le respect du droit de réunions et débats publics.

B. Le droit à la culture pour tous

La liberté d'expression, d'association est un droit fondamental pour permettre aux étudiants de s'exprimer, d'agir sur tout ce qui les concerne. C'est un des garant de l'égalité des chances et de la démocratisation. Mais la sélection sévit aussi au niveau culturel.

Il n'est pas possible de faire comme si tous les étudiants avaient le même horizon culturel. Pour combler ces différences il faut obtenir le droit à la culture pour tous.

Propositions

- -Création d'un passeport étudiant pour l'accès libre aux manifestations et expositions.
- -Gratuité des spectacles et expositions pour tous les étudiants de filières artistiques.
- -Multiplication des échanges culturels.

C. Faire respecter l'égalité des droits entre étudiants français et étudiants étrangers

Touchés de façon générale par les lois discriminatoires depuis 20 ans, les étudiants étrangers voient leur droit aux études de plus en plus bafoué.

Le déroulement de leurs études est soumis à une réglementation spécifique par le biais de multiples circulaires. Il est en effet plus facile de prendre ce type de mesures qui ne passent pas devant le parlement et qui sont peu formelles.

De plus, il est déjà assez difficile pour tous les étudiants de mener à bien leurs études (aide sociale insuffisante, sélection, ...) cela devient extrêmement complexe voire impossible pour les étudiants étrangers.

• Entrer en France:

Pour s'inscrire en France dans l'enseignement supérieur les étrangers doivent répondre à un des deux critères suivants :

Si l'étudiant est en France, il doit être muni d'une carte de séjour.

Si l'étudiant vient de son pays d'origine il doit passer par la procédure d'admission préalable.

Là où le problème se pose c'est lorsqu'un étranger est muni d'un visa touristique. C'est le cas d'une bonne partie des étudiants étrangers venant des pays du tiers monde et ou connaissant un régime totalitaire. Pour la plupart la procédure d'admission préalable n'aboutit jamais car des quotas très durs sont fixés par exemple le Maroc délivre u visa pour moins de I pour 1000. Ces quotas rentrent dans le cadre des accords entre la France et les différents pays. Il s'agit de véritables coopérations qui permettent à ceux qui le désirent de venir étudier en France.

Quand un étudiant est muni de ce visa touristique il entre alors dans un cycle infernal : pour s'inscrire on lui demande sa carte de séjour ou un récépissé (puisqu'il est en France), pour lui délivrer sa carte de séjour on lui demande sa carte d'étudiant, et là le serpent se mord la queue.

Le déroulement des études

Ensuite durant toutes les études l'étudiant sera contrôlé par la préfecture.

Depuis 1983 celle-ci dispose d'un droit de regard sur la réalité et le sérieux des études, ainsi pas question de redoubler ou de changer d'orientation.

Présence aux examens, relevés de notes, contrôle d'assiduité, tout cela arrive entre les mains des services préfectoraux alors que seul un professeur devrait pouvoir évaluer son étudiant.

Sur le plan financier, une circulaire de 1977 (reprise en 82 et 84) permet le contrôle des relevés bancaires d'un étudiant et si les ressources sont insuffisantes (inférieures à 2700 francs par mois) il est possible de l'expulser.

Pendant la première année universitaire, les étudiants étrangers n'ont pas le droit de travailler (ou pratiquement pas). A partir de la deuxième année, il est possible de travailler, muni d'une autorisation de travail (APT) mais moins de vingt heures par semaine.

L'APT est délivré par la DDTE (direction du travail), mais celle-ci peut opposer à cette demande un "refus justifié par la situation de l'emploi".

• Changement de statut

Depuis les lois Pasqua de 1993, un étudiant ayant passé 10 ans en France, ne peut plus bénéficier de la carte de résident (cette carte donnait de nombreux avantages et notamment celui de pouvoir travailler sans autorisation spéciale.

Ainsi, après avoir semé d'embûches le cursus des étudiants étrangers, on refuse qu'ils s'établissent en France (on fait ainsi une différence entre les étudiants de l'Union Européenne et les autres étudiants étrangers).

A la base de ces discriminations : une simple question de nationalité, d'origine géographique et même sociale puisque dans la réalité on refuse l'accès des étudiants venus de pays pauvres.

les conséquences des lois Pasqua sont connues depuis les occupations des églises Saint-Ambroise et Saint-bernard : elles jettent des milliers de personnes dans la clandestinité, à le merci de patrons négriers. Le problème de l'immigration clandestine est un faux problème car on estime à 300 000 personnes le nombre de pseudo-clandestins qui seraient responsables de la crise économique. Il s'agit pour nos gouvernants de détourner les tensions sociales induites par le système vers des boucs émissaires, sans droit, sans papier, sans logement et sans carte d'électeur.

En tant que syndicat étudiant, conscient que la précarisation d'une partie du monde étudiant entraîne l'affaiblissement de celui-ci dans son ensemble et va à l'en contre de notre conception de l'université, nous nous engageons dans la mobilisation contre cette réglementation discriminatoire. Le droit aux études pour tous doit être une réalité, sans lui, l'Université renierait sa raison d'être. Jugeant inadmissible l'ensemble de ces lois xénophobes nous réclamons leur abrogation pour mettre un terme au racisme de l'Etat français.

Propositions

Abrogation de toutes les circulaires discriminatoires

Abrogation des lois Joxe, Pasqua, Debré

La carte d'étudiant doit donner droit à la carte de séjour

L'égalité des droits entre étudiants français et étrangers (suppression des quotas en cité U)

Régularisation de tous les sans papier

Droit de vote pour les immigrés

Mise en place de véritables coopérations permettant l'accès aux études en France pour tous les étudiants étrangers qui le désirent.

Conclusion

Depuis plus de 10 ans, l'enseignement supérieur connaît une massification importante. Et pourtant, face au coût élevé des études, aux verrous sélectifs, à une aide sociale au rabais... ils sont plus de 10 000 bacheliers à rester sur le carreau chaque année et combien ne tentent même pas leur chance dans les études supérieures ?

Même si une famille sur deux a au moins un enfant dans l'enseignement supérieur, ce dernier n'ouvre pas encore au plus grand nombre la possibilité d'accéder au savoir et de se former dans de bonnes conditions. C'est d'ailleurs à cette tâche que les gouvernements successifs s'emploient, refusant de satisfaire l'aspiration du plus grand nombre à poursuivre des études.

Tous les moyens sont alors mis en oeuvre pour restreindre l'accès aux études (casse de l'aide sociale, sélection renforcée...) et en diminuer la qualité (réforme pédagogique, remise en cause des diplômes...). Au contraire permettre à plus de jeunes d'accéder à des études supérieur c'est faire le pari d'un service public renforcé.

Dans ce cadre la gratuité des études doit être garantie.

En 1984 les frais d'inscription ne s'élevaient pas à plus de 100f et la sécurité sociale était gratuite. Aujourd'hui c'est plus de 1500f qu'un étudiant doit sortir de sa poche le jour de son inscription. Dans le même temps les frais illicites se multiplient (polycopiés, matériel,...) et le coût de la vie ne cesse d'augmenter (logement, santé, restauration...).

F. Bayrou avec son ASE tente de paraître novateur en garantissant l'autonomie financière des étudiants mais est on autonome avec une allocation servant à financer des études de plus en plus coûteuses et le désengagement financier de l'état ? Au contraire, n'y a-t-il pas plutôt à garantir la gratuité comme condition sine qua non d'une véritable démocratisation de l'enseignement supérieur ?

C'est pourquoi l'UNEF exige 0f de frais d'inscription et la gratuité de la sécu; de la même manière tous les « à côté » actuellement payants doivent être financés par l'université : augmentation de la surface des BU et augmentation du nombre de livres, polycopiés et matériaux divers.

Au-contraire, permettre à tous de se former dans de bonnes conditions, favoriser l'accès aux études supérieures pour le plus grand nombre passe par un service public renforcé, une aide sociale qui rime réellement avec justice sociale et le respect des étudiants et ainsi, la démocratisation de l'enseignement supérieur ne doit pas rimer avec appauvrissement de la divulgation des savoirs et perte pour le plus grand nombre des avancées de la recherche. Gagner sur le volume horaire des cours fondamentaux, gagner le maintient des TD et des TP, est fondamental.

Renforcer le service public d'enseignement supérieur n'est pas un voeu pieu.

C'est ce pourquoi les étudiants se mobilisent directement ou non : en exigeant des crédits d'urgence en Novembre-Décembre 95, en gagnant la gratuité des polys, des crédits supplémentaires pour les étudiants en difficulté, ou des exonérations de droit d'inscription.

Tout cela contribue à faire reculer le gouvernement sur ses choix et parallèlement à permettre à plus de jeunes d'être étudiant et de le rester. Ainsi, lorsque par le biais du SOS inscription, l'UNEF permet à des milliers de bacheliers, chaque année, à s'inscrire à la fac, dans celle de leur choix et dans la filière de leur choix, on fait reculer le gouvernement sur la sélection à l'entrée de l'université, de même lorsque l'on se bat contre l'expulsion de tel ou tel étudiant étranger, et que l'on obtient sa carte de séjour. Lorsque l'on obtient une chambre en cité U, le maintient de bourses, on lutte contre la réduction de l'aide sociale. Lorsque l'on obtient des crédits d'urgence, le dédoublement d'un cours, la gratuité des polys, lorsque l'on lutte pour la gratuité des études, on lutte contre le désengagement financier de l'Etat, et l'on réaffirme le maintient de l'université dans le cadre du service public.

Aujourd'hui, il y a urgence à faire vivre au quotidien nos propositions, en les enrichissant avec les étudiants, dans chaque filière, et en gagnant tout ce qui peut l'être.